

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-001839 / 86239114  
Vigier Beton Seeland Jura AG, 2744 Belprahon  
Central à béton: préparation / nettoyage des installations et production béton pour les chantiers de la N16 Reconvilier–Moutier  
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
1 H  
01.05.2013–30.04.2016 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001844 / 83438048  
Association bienvenue, 1205 Genève  
Espace public genevois / intervenants terrain: interventions de soutien auprès des prestataires de transports (CFF, TPG) ou dans le cadre de manifestations publiques ou de travaux  
Besoin particulier de consommation  
7 H, 7 F  
01.07.2014–30.06.2017 (Nouveau permis)
- 14-001769 / 46042985  
Ertec S.A., 1400 Yverdon-les-Bains  
Personnel technique (laborants, techniciens, chefs laboratoire, ingénieurs) dans le cadre de travaux en génie civile: contrôles, analyses, surveillances et suivi des travaux sur mandat de leurs clients  
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques  
29 H, 1 F  
01.07.2014–31.05.2017 (Nouveau permis)

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-001838 / 50578964  
UBS SA, 1204 Genève  
Chauffeurs: Transport du personnel de / pour la direction d’entreprise  
Besoin particulier de consommation  
8 H  
01.07.2014–30.06.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 août 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail